

Web conférence CAP RURAL 30 03 2018



















Sommaire

- Présentation du réseau Initiative et de la plateforme
- Nos services

Temps d'échanges

- Les projets agricoles
 - Critères d'éligibilité
 - Instruction

Temps d'échanges



















Présentation du réseau

Membre d'Initiative France



• Réseau de 222 plateformes qui couvre toute la France



Louis Schweitzer Président d'Initiative France

• 40 000 emplois créés chaque année (16 000 entreprises soutenues)



Notre vocation

- Contribue au développement économique des territoires par son action
- Propose un appui financier et un accompagnement aux porteurs de projets
- Basé sur le bénévolat,
 14 000 experts dans toute la France





Les métiers d'Initiative

Accueillir Informer Orienter Instruction et validation des demandes



Un réseau. Un esprit

Financement

Suivi post création



Comment trouver sa plateforme Initiative référente

Via la page d'accueil du site internet <u>d'Initiative France</u> ou à l'adresse suivante <u>http://www.initiative-france.fr/Creer/A-qui-s-adresser</u>

Nos partenaires



Lire la suite

Module pour trouver sa plateforme en entrant le nom de sa commune

Notre territoire d'intervention





NOS SERVICES



















L'accompagnement au montage de projet

Les porteurs de projets peuvent bénéficier GRATUITEMENT



« Etude de marché »

« Savoir se présenter »

Les permanences conseils

d'experts-comptables et d'assureurs pendant 3/4h (sur RDV)

L'accompagnement après création

L'entrepreneur signe un contrat de suivi avec les engagements suivants :

- Rencontrer un technicien pendant la durée de remboursement des prêts
- Fournir un bilan annuel
- Compléter son tableau de bord de gestion



Ateliers créateurs pour se perfectionner

Entretiens réguliers



Le Parrainage





Entretien trimestriel avec un chef d'entreprise expérimenté



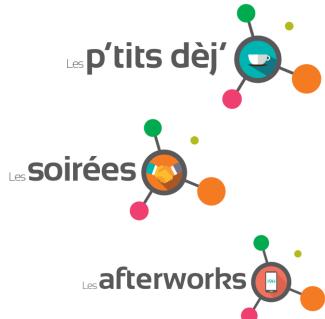
Objectifs:

- Prendre du recul
- Bénéficier de l'expérience d'un autre chef d'entreprise
- Partager son vécu d'entrepreneur et se rassurer

Le « Club Créateur »

Rencontres conviviales pour créer du réseau!







Convention de partenariat avec :











A VOS QUESTIONS...

















LES PROJETS AGRICOLES



















Eléments de contexte

- Evolution du cadre règlementaire. Depuis 2012, les plateformes Initiative peuvent répondre aux besoins financiers et d'accompagnement des porteurs de projets agricoles.
- Pendant longtemps, elles n'ont pu financer que les entreprises agri-rurales qui s'immatriculaient au RCS ou au RM.
- Typologie d'activités: aujourd'hui, toutes les activités sont éligibles au prêt d'honneur : production, transformation, commercialisation....



Moyen de proposer nos actions aux projets agricoles

Contexte La démarche d'ISDPAM

- Comment répondre aux besoins en fonds propres des porteurs de projets agricoles (et en garantie) pour leur permettre d'accéder aux prêts bancaires ?
- Comment répondre aux besoins des coopératives devant faire face aux sorties des exploitations suite aux reprises de celles-ci?
- Près de la moitié des nouvelles installations ont lieu sans la DJA. Ces exploitations doivent-elles rester exclues de toute aide publique ou certaines doivent-elles être soutenues pour ce qu'elles portent d'avenir pour l'agriculture ?



LEADER





Pour déployer un dispositif de soutien au monde agricole.



Présentation du réseau d'acteurs

Des membres actifs

- Les Chambres d'Agricultures de Drôme et Ardèche
- Des cabinets d'expertise-comptable spécialistes du monde agricole (CER France, KPMG...)
- Des banques (Crédit Mutuel, Banque Populaire, Crédit Agricole)
- Le SYMPAM et les communautés de communes: CCBDP, CCEPPG, CCDSP, CCRLP, CCAOP
- UVICA et d'autres filières
- Les LEADER A3 et Une Autre Provence
- Des bénévoles

Critères d'éligibilité



















Profil du créateur éligible

- Agriculteur à titre principal ou en installation progressive
- Passage obligé par le Point Accueil Installation
- DJA et hors DJA
- Projet de création reprise ou développement

Forme juridique des projets éligibles

Toutes à l'exception des:

- SCI (Société Civile Immobilière),
- GFA (Groupement Foncier Agricole),
- GFR (Groupement Foncier Rural),
- GFV (Groupement Foncier Viticole)
- Est exclu le financement du foncier et de l'immobilier

Modalité d'intervention

- Prêt personnel à taux 0%
- De 1 500 à 23 000€
- Remboursement sur des périodes de 1 à 5 ans avec la possibilité d'un différé de remboursement de 18 mois (en pratique jusqu'à 12 mois sur fonds actuel).



Instruction des dossiers



















Parcours du créateur: l'instruction dans nos plateformes

Idée

Point Accueil Installation

Chambre consulaire et Expert comptable



Accompagnement Initiative



Comités technique et d'agrément



Création/Reprise / Développement

L'instruction au sein d'Initiative au travers des instances actuelles

- Le comité technique bi-départemental: Instance d'instruction
- Composé de 8 techniciens (chambre d'agriculture, responsables économiques, banquiers, experts-comptables, représentants des organisations agricoles, juristes)
- Le comité d'agrément local: Instance de décision Composé de chefs d'entreprises, directeurs d'agences bancaires, avocats, assureurs, notaires, expertscomptables renforcé par la présence d'agriculteurs...

Parcours du créateur: l'instruction dans nos plateformes

Idée

Point Accueil Installation

Chambre consulaire et Expert comptable



Accompagnement Initiative



Comités technique et d'agrément



Création/Reprise / Développement

CONCLUSIONS



















Chiffres clés

Les entreprises financées et suivies par



ont un taux de pérennité de 86% à 3 ans contre seulement 50% pour celles qui n'ont pas été accompagnées.



















A VOS QUESTIONS...

































